

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VERT TOULON

Séance du 7 décembre 2022

Nombres de membres

En exercice : 11
Présents : 9
Excusés : 2
Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Date de la convocation

Le 29/11/2022

Délibération

N° 33/2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MAILLIARD, Maire.

Présents : Didier MAILLIARD, Sébastien ASSIER, Alexandre PRAT, Annick MATHIEU, Emilie MATHIEU, Bastien LECLERC, Eric CARPENTIER, Sonia PLOIX, Julien MEULOT.

Excusés : Thierry JACQUET, Grégoire COMMENIL.

Secrétaire de séance : Sonia PLOIX

Monsieur Grégoire COMMENIL a donné pouvoir à Monsieur Didier MAILLIARD.

Monsieur Thierry JACQUET a donné pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER.

Objet : tarifs et modalités de location des salles communales à compter du 1^o janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales. Il propose de les réviser et de les simplifier. Il propose que dorénavant, le prix de la location ne comprenne plus la consommation d'électricité, mais que celle-ci soit facturée selon la consommation réelle relevée durant la location. Il propose également d'apporter quelques modifications au règlement de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le prix de la location ne comprendra plus la consommation d'électricité, mais que celle-ci sera facturée selon la consommation réelle relevée durant la location.
- **DECIDE** de fixer les tarifs suivants à compter du 1^o janvier 2023 :

GRANDE SALLE : salle Robert Ravillon

Type de manifestation	Tarif pour les habitants	Tarif pour les extérieurs
Mariage, repas Week-end complet	250 € Dont 100 € d'acompte	370 € Dont 100 € d'acompte
Réunion (Prix par jour, pas plus de 3h et ne nécessitant aucun nettoyage)	160 € Dont 100 € d'acompte	240 € Dont 100 € d'acompte
Electricité Facturé selon le relevé	0,15 €/kWh	
Chèque de Caution	1 000 €	
Forfait pour les associations	80 €	80 €
OBLIGATOIRE : Attestation d'assurance à fournir		

PETITE SALLE : salle du rez-de-chaussée de la mairie

Exclusivement réservée aux habitants de la commune

Type de manifestation	Tarif
Repas (prix pour la journée ou pour le week-end)	80 €
Vin d'honneur, réunion après-midi (pas plus de 3h et ne nécessitant aucun nettoyage)	40 €
Chèque de caution	300 €
OBLIGATOIRE : attestation d'assurance à fournir	

SALLE DE TOULON-LA-MONTAGNE

Type de manifestation	Tarif pour les habitants	Tarif pour les extérieurs
Repas (prix pour la journée ou pour le week-end)	80 €	150 €
Vin d'honneur, réunion après-midi (pas plus de 3h et ne nécessitant aucun nettoyage)	40 €	80 €
Electricité Facturé selon relevé	0,15 €/kWh	
Chèque de caution	200 €	
OBLIGATOIRE : attestation d'assurance à fournir		

- **DECIDE** de modifier le règlement de location et la convention de location comme indiqué dans les documents annexés

A Vert-Toulon, le 7 décembre 2022,

Le Maire, Didier MAILLIARD



DIDIER MAILLIARD

DIDIER MAILLIARD
2022.12.09 11:11:11 +0100
Ref:20221209_110601_1-1-0
Signature numérique
le Maire